



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 1^{er} mars 2021

20h30

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Michel METRAL-BOFFOD, Martine POINTET, Marie GENOT, Damien DUMOLARD, François-Xavier RITZ, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Emmanuel HOMMETTE, Anne-Marie BERTRAND, Christophe MAGDINIER, Sylvain CHEDECAL, Gilles LOSTUZZO

ABSENTS / EXCUSÉS : Laetitia DAUBISSE, Adrien TRUILLET
Valérie BONNEFOY-VERNAY ayant donné pouvoir à Guénaële GLABAY
Gabin BARAN ayant donné pouvoir à Claude RICHARD
Catherine COSTER ayant donné pouvoir à Gilles LOSTUZZO
Doris DEPLAIX ayant donné pouvoir à Yves VANHELMON
Caroline PERRAUD ayant donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Dominique BROUSSE ayant donné pouvoir à Martine POINTET

François-Xavier RITZ a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du lundi 15 février 2021

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

N°1-3/2021

OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2021

Exposé de Monsieur VANHELMON Yves, Adjoint en charge des finances :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique transmise en Préfecture.

Afin d'alimenter ce débat, le Conseil municipal examine le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération, lequel a également été étudié lors de la commission finances du 18 février dernier. Le Conseil municipal débat notamment de la rénovation énergétique des bâtiments, des taux d'imposition, des acquisitions foncières et des revenus locatifs.

Le Conseil municipal,

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021.

N°2-3/2021

OBJET : Demande de subvention bonus relance 2021 auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le réaménagement du secteur plage

Suite au contexte exceptionnel des années 2020-2021, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les communes dans les projets offrant des débouchés aux entreprises locales, le Bonus Relance. L'objectif est d'aider les communes comptant moins de 20 000 habitants pour leurs projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, etc.).

Projet de réaménagement du secteur plage

Le projet consiste à :

- Développer la surface d'accueil de la plage municipale d'un peu plus de 1500 m², gagnée sur la partie nord du parc de stationnement. Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère de ce nouvel espace.
- Permettre à tous les flux d'utilisateurs de circuler librement : une étude globale de circulation a été menée pour canaliser et sécuriser ces espaces, afin que chaque catégorie d'utilisateur (piéton, cyclistes, automobilistes, plaisanciers, etc.) puisse profiter d'un espace privilégié par mode de déplacement.

La liaison entre la plage (au nord) et le pôle nautique (au sud) sera marquée par aménagements afin de faciliter et sécuriser l'usage des modes de déplacement doux. A terme, cela laisse la possibilité à la Commune d'avoir une promenade continue le long de la rive.

- Déployer des équipements et aménagements complémentaires sur des espaces à revaloriser : aires de jeux pour enfants et adolescents, skate parc, installations de mobilier urbain pour les familles, les pauses repas, et des terrains de jeux (terrains de boules, etc.).

Le taux de subvention est fixé à 50% d'une dépense plafond de 200 000 € HT. Je vous rappelle que les financements publics sur un investissement local, toutes subventions confondues, ne peuvent excéder 80 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux :	223 029 € HT
Jeu cordage :	10 677 € HT
Total Dépenses	233 706 € HT

DETR 2021 (20 %)	46 741 €
Région – Bonus Relance 20-21 (43 %)	100 000 €
Département – Tourisme (17 %)	39 730 €
Autofinancement (20 %)	47 235 €
Total Recettes	233 706 € HT

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement prévisionnel ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus relance, de 50 % du montant H.T. total de l'opération de réhabilitation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

N°3-3/2021

OBJET : Demande de subvention bonus relance 2021 auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le réaménagement de la cour de l'école

Suite au contexte exceptionnel des années 2020-2021, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les communes dans les projets offrant des débouchés aux entreprises locales, le Bonus Relance. L'objectif est d'aider les communes comptant moins de 20 000 habitants pour leurs projets d'investissement dans les domaines d'intervention de l'aménagement du territoire (services à la population, espaces publics, rénovation des bâtiments publics, etc.).

Projet d'aménagement et végétalisation de la cour de l'école primaire :

Le projet consiste à :

- « Déminéraliser » la cour en végétalisant et arborant certains espaces, afin « d'oxygéner » l'environnement et développer une zone d'activité apaisée dans ce secteur arborisé/ombragé (installation de bancs « tour d'arbre »),
- Réorganiser et réaménager les espaces en trois zones d'attraction et de niveau d'activité dynamique : zone calme au nord, zone d'activité moyenne au centre (marelle, etc.), zone d'activité forte (sport, jeux de ballons au sud).
Cette réorganisation permettra de valoriser l'ensemble de la cour d'école (la partie sud est actuellement moins fréquentée/usitée), de répartir les usages/activités et d'éviter les concentrations d'enfants dans les mêmes zones.
- Renforcer l'attractivité de la cour pour les enfants, permettre le développement de nouvelles activités ludiques et sportives (marelle, terrains multi-activités, etc.) pouvant être utilisés à la fois durant le temps scolaire et durant les récréations, poses méridiennes et temps périscolaire. L'objectif est de proposer différents types de jeux : traditionnels, jeux collectifs utilisant de plus grands espaces (aire de « défoulement »), jeux d'exercices moteurs (aires aménagées avec tracés, jeux de cour...), jeux calmes (aire ombragée, banc de bavardage, etc.).

L'objectif est d'engager dès le printemps 2021 les travaux nécessaires afin de proposer des aménagements finalisés à la rentrée de l'automne 2021.

Le taux de subvention est fixé à 50% d'une dépense plafond de 200 000 € HT. Les financements publics sur un investissement local toutes subventions confondues ne peuvent excéder 80 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plantations :	5 501 € HT
Démolition préau :	16 600 € HT
Fourniture et pose équipement :	24 495 € HT
Jeux thermocollés :	16 187 € HT
Bancs tour d'arbres :	8 916 € HT
Etudes – Suivis :	5 060 € HT
Total Dépenses	76 759 € HT
Région – Bonus Relance 20-21 (50 %)	38 379 €
Autofinancement (50 %)	38 380 €
Total Recettes	76 759 € HT

**Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'opération et son plan de financement prévisionnel ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus relance, de 50 % du montant H.T. total de l'opération de réhabilitation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

La limite d'agglomération côté Saint Jorioz va être repoussée par arrêté municipal, en accord avec le Département. Cela permettra de réaliser plus facilement les aménagements de sécurité souhaités et réduira la vitesse à 50km/h.

Une navette de bus interne à la commune sera mise en place par le Grand Annecy cet été. Pour que cette initiative puisse être pérennisée, il faudra que la fréquentation soit concluante et donc bien communiquer auprès des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a levé sa séance à 22 H 45.

SEVRIER, le 2 mars 2021



LE MAIRE,
Bruno LYONNAZ